

AR PREFECTURE

017-200041523-20210329-DEC124_2021-AU
Reçu le 29/03/2021

H A U T E



SAINTONGE

Marchés publics

Décision n° 124 / 2021

AB

COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 7 : prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité ou dans le cadre d'une procédure adaptée, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer un contrat de gestion du maintien de la navigabilité avec Ballons Chaize, pour les ballons F-HCGC et F-HJON.

Fait à Jonzac,

Le 29 MARS 2021

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex



Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge